

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda des associations de Limersheim.

Fête paroissiale

Cette belle fête de la convivialité se tiendra le 30 janvier dans la grande salle du foyer. Au menu le traditionnel **baeckeoffe** !

Collectes de sang pour l'année 2011

A noter dans vos agendas :

- 21 janvier
- 29 avril
- 15 juillet
- 21 octobre

Banque alimentaire

Dépôt des dons samedi 27 novembre à la salle de cérémonie de 8h30 à 11h30.

Chorale Sainte-Cécile

Appel aux personnes intéressées : la répétition se fait généralement le mardi soir à 20 h, à l'église de Limersheim.

Défilé de Saint Martin

Les enfants défileront dans le village vendredi 19 novembre.

Le site internet de la commune de Limersheim

La commission Relations Publiques a le plaisir de vous présenter le nouveau site dédié à la commune de Limersheim.

Pour connaître

- les informations émanant de la mairie - compte-rendu de conseil municipal, informations ponctuelles, documents à produire pour le renouvellement de papiers d'identité...
- l'actualité des associations du village - manifestations, résultats sportifs, horaires des entraînements...
- les échos de la vie culturelle....

une seule adresse : <http://www.limersheim.net>

En plus il vous est possible de vous inscrire sur le site et devenir un acteur de l'information communale en diffusant de l'information ou en communiquant avec d'autres limersheimois.....

Théâtre alsacien D'r Dokter brücht Ferie !

Que se passe t'il dans le cabinet du docteur ? Il semble débordé. Sa femme n'en peut plus, elle ne voit jamais son mari. Et ce docteur qui ne veut pas entendre parler de vacances !

La troupe de l'Amicale des Donneurs de Sang de Limersheim vous reçoit dans la salle du foyer-club. Représentations les 10, 12, 13 et 20 novembre à 20h, le 21 novembre à 14h.

Réservation des places au 03.88.68.54.70, après 20h en semaine et en journée le week-end.

Décembre, mois des fêtes

Le vendredi 3, en fin d'après-midi, les parents d'élèves vous accueilleront sur leur marché de Noël, installé place du Charron.

Le dimanche 5, les personnes âgées seront les invitées de la municipalité autour du repas de Noël.

Le lundi 6, Saint Nicolas passera à l'école.

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 004 - Novembre 2010

Pourquoi ce Qui, Quand, Quoi ?

A Limersheim, comme ailleurs en France, on ne parle pas souvent des trains qui arrivent à l'heure. Ce qui fonctionne bien convient à tous, et semble aller de soi. Il y a toutefois de petites choses qui se révèlent agaçantes. Il nous paraît nécessaire de **rappeler** à l'ensemble de la population quelques règles en vigueur. Quelques règles qui semblent évidentes quand on se soucie de son voisin ou de son environnement immédiat.

La commission Vivre Ensemble

Les distances de plantation

Il arrive fréquemment que la végétation plantée finisse par gêner le voisin. Lorsque les végétaux sont jeunes, l'envergure est le plus souvent réduite. Au contraire, à l'âge adulte, la végétation peut atteindre un volume impressionnant tant en largeur qu'en hauteur. En matière de distance de plantation, la réglementation de l'article 67 du code civil est très simple : « **La distance minimale doit être de deux mètres pour les plantations de plus de deux mètres de haut et de 50 centimètres pour les autres** ».

En principe, il n'est pas possible de protester contre la chute de feuilles, d'aiguilles ou de fruits de l'arbre s'il est planté à la distance réglementaire. Sauf que l'importance des chutes de feuilles associée à une absence d'ensoleillement entraîne l'apparition de mousses sur les murs ou sur la toiture. Par ailleurs, le débordement en largeur de la végétation sur le domaine public est une gêne pour les usagers circulant sur les trottoirs et chemins.

Déchetterie d'Erstein Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 13h à 18h (aux heures d'été)

de 13h à 17h (aux heures d'hiver)

Samedi :

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Dimanche :

de 9h à 12h

Fermée le mercredi, ainsi que les jours fériés et chômés

Une pratique en recrudescence : les décharges sauvages

Le déversement des tontes de gazon, de matériaux de toutes natures (par exemple tuiles, gravats) est devenu systématique pour un petit nombre de villageois. Rappelons que la Communauté de Communes du Pays d'Erstein met à disposition deux espaces dédiés : la déchetterie à Erstein et l'aire aménagée de Hindisheim. On peut y déposer sans problème les déchets de toute nature, en particulier les gravats et les végétaux.



Annexe Déchetterie à Hindisheim

Tous les samedi de 9h à 12h

Bennes mises à disposition

- Poutres ou autres bois traités
- Déchets verts (végétaux)
- Gravats

Le bruit, la pollution des temps modernes

Le bruit est une source de litige importante. La réglementation en la matière est abondante et surtout fort complexe. A Limersheim, jusqu'à présent il n'a pas été nécessaire de prendre un arrêté de police à ce sujet. **La municipalité a toujours privilégié l'autodiscipline et la responsabilité de chacun.** Le règlement à l'amiable est de loin la meilleure solution.

On peut rendre son voisin attentif à la gêne ressentie, il n'a pas toujours conscience de la nuisance qu'il occasionne. En cas de difficulté, la mairie assure une médiation qui permet de résoudre le problème.

Les bruits de voisinage

Certains bruits peuvent être une nuisance ponctuelle, surtout s'ils ont pour origine un chantier de travaux publics ou privés. Le plus souvent il faut s'accommoder avec cette gêne momentanée. Toutefois, l'insuffisance de précautions appropriées pour limiter le bruit peut être signalée à la mairie.



Les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Le plus souvent en cause : les tronçonneuses, les scies et surtout les tondeuses à gazon.

Rappelons que la coutume et l'usage à Limersheim sont qu'on n'utilise pas ces engins les dimanches et les jours fériés ainsi qu'après 20 heures les autres jours de la semaine.

Limersheim reste un village où fort heureusement l'agriculture est encore une activité soutenue. La nature même de cette activité nécessite rarement (mais cela arrive) de travailler les dimanches et jours fériés, notamment en période des fenaisons. Là aussi la compréhension doit être de règle.

Le respect des chemins ruraux

À l'approche de la période hivernale nous souhaitons sensibiliser les utilisateurs des chemins ruraux. Certains de ces chemins subissent de graves dégradations lors de la mauvaise saison.

Il serait raisonnable de ne pas les emprunter avec des charges lourdes lorsque les terrains sont gorgés d'eau, notamment lors de la période des travaux en forêt. Par ailleurs, lorsqu'un chemin est défoncé, il est regrettable que certains conducteurs se déportent sur le champ voisin.

Rappelons que l'association foncière dépense une somme conséquente à l'entretien des chemins.

Le tapage nocturne

Cette gêne a souvent pour origine une fête d'association, ou une soirée privée. Dans ce cas de figure la nuisance a une durée limitée, généralement une partie de la soirée, **la tolérance doit être la règle.**

L'usage recommande néanmoins aux organisateurs d'en informer préalablement le voisinage.

Les aboiements de chien

Cette nuisance peut être très perturbante pour le voisinage, voire le quartier, surtout s'il s'agit d'aboiements intempestifs et répétés. Il appartient au propriétaire de l'animal de prendre les mesures adéquates.



Le stationnement des voitures, le respect du sens de la circulation et de la vitesse

Rappelons que le plan local d'urbanisme de Limersheim est strict en matière de place de parking. Celui-ci impose deux à trois emplacements réservés aux voitures selon l'importance du logement.

Mais à l'usage, on observe une pratique qui devient de plus en plus gênante ; on n'ouvre même plus son portail, les voitures stationnent 365 jours par an sur le domaine public. À certains endroits, il ne s'agit plus d'une gêne, mais d'un réel danger pour les usagers. Cette situation est particulièrement préoccupante lorsque les enfants se rendent à l'école, l'empiètement des véhicules sur le trottoir empêche la libre circulation des enfants et des personnes qui les accompagnent.

Pour le moment, la mairie observe avec attention la situation. Mais elle n'hésitera à intervenir avec fermeté si la situation l'exige. Les stationnements aux angles de rues sont également fort dangereux, ils empêchent la libre circulation.

Le sens de circulation à la hauteur de la place de l'église est également de moins en moins respecté (Cf Plan ci-contre). La circulation selon la flèche rouge est à éviter.

La vitesse n'a pas de limite pour certains, bien évidemment il s'agit d'un danger permanent pour les enfants. Là aussi, si nous ne constatons pas une évolution favorable, il faudra s'attendre à plus de fermeté tant la situation nous semble préoccupante.

Mairie de Limersheim Horaires d'ouverture

Accueil du public :

Lundi de 15h à 17h30

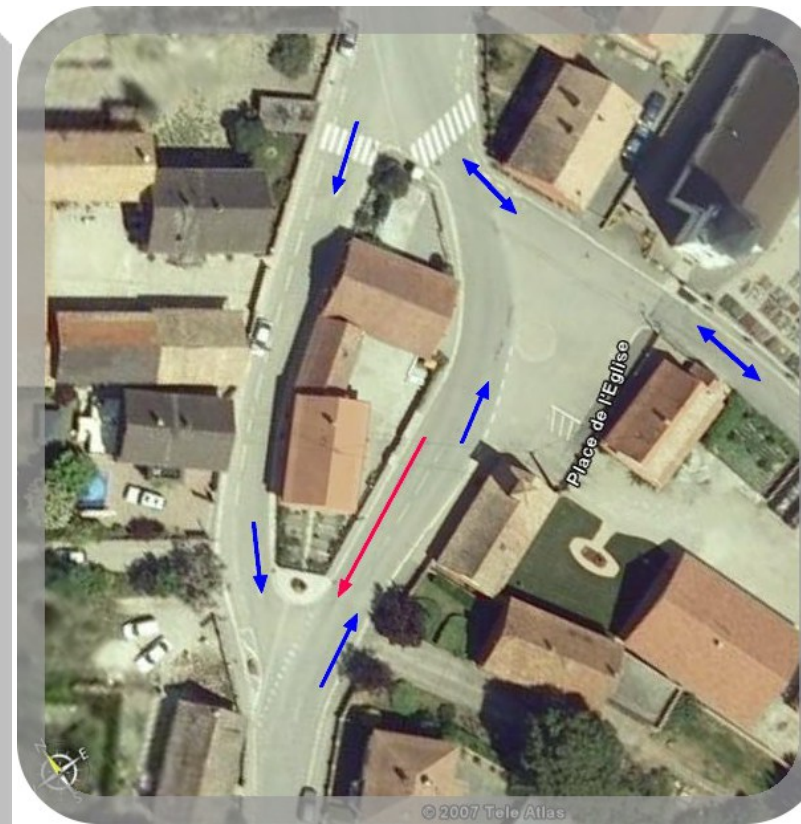
Mercredi de 15h à 17h30

Jeudi de 17h à 20h

Permanence du maire et des adjoints

Jeudi de 20h à 21h,

avec possibilité de rendez-vous



Circulation autour de l'école

Le schéma de circulation en vigueur autour de l'école a été établi par les parents depuis plusieurs années : entrée par la rue Binnen, sortie par la rue Valpré.

Cette organisation permet la circulation de **tous les véhicules dans un même sens**, sans nécessiter de manœuvre de demi-tour.

La zone qui longe l'école est réservée aux piétons et aux cyclistes aux heures d'entrée et de sortie d'école. **Elle ne devrait en aucun cas servir de zone de stationnement de la part des parents d'élèves.**

Il peut s'avérer utile d'informer les grands-parents qui se rendent épisodiquement à l'école.

